L'ŒUVRE
DU GOUVERNEMENT

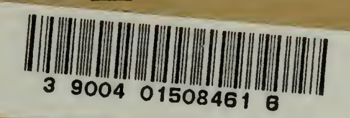
QUATRE ANNÉES DE RÉGÉNÉRATION FINANCIÈRE

DISCOURS PRONONCÉ PAR

L'HON. M. TAILLON

DANS LE QUARTIER STE-ANNE DE MONTRÉAL, LE 9 OCTOBRE 1895

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS
20 RUE SAINT-VINCENT



L'ŒUVRE

DU GOUVERNEMENT

Discours prononcé par l'Hon. M. Taillon, dans le quartier Ste-Anne de Montréal, le 9 Octobre 1895

Après avoir payé un juste tribut d'éloges à M. Kennedy qui avait été élu en 1892 et dont le décès avait laissé vacant le siège de la sixième division de Montréal ; après avoir parlé des deux candidats qui briguaient les suffrages des électeurs de cette division, M. Taillon a dit :

Tout en admettant qu'un gouvernement doit être jugé selon son mérite, je prétends qu'il est utile, très utile, d'examiner aussi le dossier du parti qui le combat, lorsqu'il faut choisir entre les deux.

La situation en 1891

Les conservateurs ont pris l'administration des affaires à Québec à la fin de décembre 1891. Quelle était alors la position de la province ? Ai-je besoin de vous le rappeler ? La dette consolidée s'élevait à plus de vingt-cinq millions de piastres, y compris l'emprunt de quatre millions négocié en France par nos prédécesseurs, en 1891, pour un terme de deux ans ; la dette flottante, à part certaines pétitions de droit et autres réclamations, était de plus de huit millions de piastres.

Et, pour que vous connaissiez bien à quels dangers la province a été exposée, j'ajouterai que M. Mercier avait contracté des engagements *quasi* secrets qui devaient grossir énormément la dette publique. Un seul homme en avait pour au moins trois quarts de million.

Les dépenses ordinaires s'étaient élevées, pendant l'année financière 1890-91 à $4,095,520.45, et pendant l'exercice suivant elles ont été de $4,446,639.60, sans compter certaines dépenses que M. Shehyn décorait du nom de dépenses spéciales.

Rien pour faire face aux obligations

Quels moyens nos prédécesseurs nous avaient-ils laissés pour faire face à la dette flottante ?

Ils avaient fait voter par la législature, en décembre 1890, une loi qui autorisait un emprunt de dix millions de piastres. C'était insuffisant, car ils avaient déjà, en vertu de cette loi, emprunté quatre millions, de sorte qu'il ne restait plus que six millions à emprunter, et les engagements dépassaient huit millions.

Quels moyens nous avaient-ils laissés pour faire face à l'intérêt sur la dette publique et aux autres dépenses annuelles qu'ils avaient introduites dans notre budget ?

Les déficits libéraux

Les revenus étaient insuffisants pour payer les dépenses, tellement que l'exercice 1889-90 s'est soldé par un déficit de $1,380,569.18, l'exercice 1890-91 par un déficit de $1,722,756.09 et celui de 1891-92 par un déficit de $1,742,651.02.

Pour achever le tableau de notre situation en décembre 1891, j'ajouterai que l'administration Mercier avait commencé à ternir la réputation de la province par sa loi relative à la conversion de la dette, et qu'elle avait mis la dernière main à son œuvre néfaste par les scandales qui ont ensuite été révélés au public.

Voilà quelle était notre position en décembre 1891 ; voilà dans quel état l'administration Mercier nous a livré la province : une dette relativement énorme, un déficit de plus d'un million et demi, et une mauvaise réputation.

Le devoir du gouvernement

Quel était notre devoir ? Rétablir la réputation de la province ; ne plus augmenter la dette, diminuer les engagements contractés par nos prédécesseurs, suffisamment pour permettre d'acquitter la dette flottante avec l'emprunt autorisé par la loi de 1890 ; équilibrer le budget en réduisant les dépenses et en augmentant le revenu.

Ce devoir, nous l'avons accompli.

Le gouvernement diminue la dette

Nous n'avons pas augmenté la dette. Ceux qui affirment le contraire trompent de propos délibéré et malhonnêtement leurs lecteurs ou leurs auditeurs.

Loin de l'augmenter, nous l'avons diminuée de trois millions et plus, en payant à même les revenus annuels une partie des deux millions et demi que le gouvernement Mercier avait pris des dépôts faits par quelques compagnies de chemins de fer, en retranchant certains engagements contractés par nos prédécesseurs et certaines dépenses énumérées dans l'acte autorisant l'emprunt, autant que la bonne foi envers les tiers et les circonstances le permettaient. Des subsides qui avaient été accordés à des compagnies de chemin de fer ont été déclarés périmés, et des travaux projetés ont été abandonnés.

Pas de nouveaux subsides

Nos adversaires disent que nous avons accordé de nouveaux subsides aux chemins de fer. Je réponds à cette assertion par le démenti le plus formel. Nous n'en avons pas accordé, nous n'en accorderons pas, et ceux que nous avons à payer ne seront pas détournés de leur destination au profit de *boodlers*. Non seulement nous n'avons pas accordé de nouveaux subsides, mais nous n'avons pas même fait revivre de subsides périmés. Nous avons, dans deux à trois cas, transporté des subsides *non périmés* d'une entreprise à une autre, ou d'une partie à une autre de la même entreprise. Ces cas ont été expliqués en chambre et dans la presse conservatrice ; il en sera probablement encore question dans cette élection. Afin de ne pas être trop long, je me bornerai à vous dire que nous avons cru servir l'intérêt public en faisant ces changements ; pour ma part, je suis encore de la même opinion.

Grâce à notre prudence et à la fermeté avec laquelle nous avons résisté à une foule de demandes, nous pourrons achever de régler la situation financière sans excéder le pouvoir d'emprunter accordé en 1890.

Economie—Budget en équilibre

Nous avons, à force de retranchements, réduit les dépenses ordinaires d'environ $700,000.00 tandis que nous avons augmenté d'environ $500,000.00 le revenu annuel. De sorte que, prenant l'exercice 1894-95, si l'on met en regard les dépenses ordinaires et les recettes ordinaires proprement dites, on a :

Revenus......................	$4,221,687.84
Dépenses......................	4,043,228.43
Excédant. ....$	178,459.41

Tous les ans, depuis 1892-93 inclusivement, les recettes ordinaires ont excédé les dépenses ordinaires.

Cet excédant nous sert à payer les dépenses encourues pour les grands travaux faits au palais de justice de Montréal, ainsi que les dépôts de garantie des compagnies de chemin de fer.

Il est évident que les paiements faits pour ces deux objets n'appartiennent pas au chapitre des dépenses ordinaires. Vous savez que les travaux du palais de justice ne sont pas de ceux que l'on appelle réparations, c'est construction qu'il faut dire.

Quant aux dépôts de garantie faits par certaines compagnies de chemin de fer, le gouvernement Mercier s'en est servi. C'était un emprunt. Le chiffre en est de deux millions et demi, somme considérable, qu'il nous faut rembourser par paiements annuels d'environ $260,000. Notre budget est trop modique pour permettre de compter ces paiements comme dépense ordinaire.

J'espère qu'une bonne partie du million de piastres que nous avons encore à payer sur ces dépôts pourra être ajoutée aux dettes que nous paierons à même l'emprunt voté en 1890.

Et comme nous n'aurons plus de grands travaux à faire, notre budget, ainsi restreint aux dépenses ordinaires, sera en équilibre.

Abolition des taxes

Cet état de choses satisfaisant me permet d'annoncer l'abolition prochaine d'une partie des taxes imposées en 1892. Je reviendrai à cet intéressant sujet dans un instant.

On remarquera peut-être quelques différences entre les chiffres que je donne ici et ceux donnés par des hommes ou journaux qui font la lutte avec nous. Pourtant nous puisons nos renseignements aux mêmes sources. Pour être plus court, je m'en tiens généralement aux *chiffres ronds.* De plus, je retranche du budjet ordinaire les paiements faits pour travaux de construction au palais de justice ainsi que les remboursements des dépôts de garantie des compagnies de chemin de fer. Je viens d'en donner la raison. D'autres procèdent différemment. Ces différences n'empêchent pas le peuple de la province de se former une idée approximative, suffisamment exacte, de la situation financière et d'arriver aux conclusions suivantes :

L'œuvre accomplie

Nous n'avons rien ajouté à la dette publique,

Nous l'avons réduite de plus de trois millions de piastres.

Nous avons réduit les dépenses ordinaires d'environ $700,000 par an.

Nous avons augmenté le revenu ordinaire d'environ $500,000 par an.

Les recettes ordinaires proprement dites excèdent les dépenses ordinaires.

Nous avons réglé la situation financière.

Nous avons rétabli la bonne

Réputation de la Province.

Vous savez ce que l'on pensait de notre province dans tout le Canada sous le règne de nos prédécesseurs, principalement dans l'année 1891. Elle était l'objet de la risée publique, de la défiance, du mépris. Ces sentiments ne se manifestaient pas seulement dans notre pays, mais à l'étranger. Demandez-le à ceux qui ont voyagé en Europe, à ceux-là surtout qui sont allés à Paris et à Londres pour s'occuper de nos affaires : Ils vous diront combien ils ont été humiliés des observations qu'on leur a faites sur la province de Québec. C'était non seulement une humiliation mais aussi un désavantage. On considérait la loi que le gouvernement Mercier avait fait voter par la législature en 1888, relativement à la conversion de la dette, comme une répu diation de nos obligations ; on disait que l'administration des affaires de la province avait été pire qu'imprudente, qu'elle avait été malhonnête et scandaleuse ; en un mot, on ne parlait de notre province que pour en dire du mal. Aujourd'hui, c'est différent : on juge favorablement notre position actuelle,

on parle du rétablissement de nos finances, de nos progrès dans l'industrie agricole, on a

Confiance dans l'avenir

de la vieille province de Québec, elle a repris la place qui convient à l'aînée de la famille canadienne. On parle de nous avec respect en France, en Angleterre, dans les provinces sœurs. Plusieurs fois déjà le *Mail-Empire* a fait sur notre compte des observations dont nous avons raison d'être fiers ; le *Monetary Times* a eu pour nous des paroles d'encouragement. Nos journaux ont reproduit un de ses articles paru vers la fin d'août dernier. En voici un autre dans le No du 4 octobre courant.

Parlant de notre promesse d'abolir certaines taxes à la prochaine session, il dit :

" This is probably as much as was " expected at the moment, and we " should not be surprised to hear that " the relief has come even sooner than " was expected, for the folly of the " Mercier regime had landed the " Province in a bad financial muddle.

" It is not quite plain sailing with " Quebec even yet. Much has been " done in the reduction of civic ex- " penditure, and progress has also " been made in building up a needed " revenue, but more requires to be " done...

....

" The comparison shows that econ- " omy has been exercised wherever " it could be ; legislation, justice, civil " government, education, public works, " charities -- are all reduced in cost ; " agriculture, it is true, shows an in- " creased expenditure, and it would " be hard to say, considering the re- " sults, that it was not justified."

Voilà, messieurs, le résultat de nos efforts depuis moins de quatre ans.

Nous avons fait notre devoir

et nous ne demandons pas mieux que d'être jugés suivant nos œuvres.

Ce que le gouvernement veut faire

J'ai dit : nous avons fait notre devoir ; je ne pourrais pas ajouter que notre tâche est achevée. Nous avons encore des réformes à introduire dans l'administration, des retranchements à faire ; nous voulons poursuivre notre politique agricole qui a déjà donné de si heureux résultats. Ce programme, nous l'accomplirons si le peuple de la province nous conserve sa confiance, et, comme garantie, j'offre notre passé. Un parti politique n'en a pas d'autre à offrir. Si, au contraire le peuple nous retire sa confiance, nous rentrerons dans la vie privée. Cela est déjà arrivé, et je puis affirmer que la province en a souffert plus que nous. Oui, nous retournerons à la vie privée, mais sentant que nous pouvons marcher la tête haute, comme des hommes d'honneur. Nous ne serons pas obligés de nous cacher, de crainte de nuire à notre parti en voulant l'aider.

Je disais, il y a un instant, que de toutes parts on adresse à la province de Québec des paroles d'encouragement et de félicitations. Les seules voix discordantes sont celles de nos adversaires. Voyons s'ils ont bien le droit de se montrer si exigeants.

Ce qu'ont fait les libéraux

Tant qu'ils étaient dans l'opposition, ils n'avaient qu'à critiquer. Mais en 1887, ils sont arrivés au pouvoir.

Ils ont gouverné la province de janvier 1887 à décembre 1891. Ces cinq années leur ont paru courtes, sans doute—ils s'amusaient tant !—mais à la province elles ont paru bien longues. Leur administration a été plus avantageuse pour eux que pour la province. Qu'avons-nous vu pendant ce temps ? Ces hommes, ce parti politique qui, quand ils étaient dans l'opposition, étaient toujours alarmés de la dette de la province, qui avaient tonné contre les emprunts, qui se scandalisaient des dépenses de l'administration, qu'ont-ils fait ? ont-ils évité d'augmenter la dette ? Non, ils y ont ajouté environ treize millions de piastres, sans rien ajouter à l'actif. C'est une augmentation nette—si l'on peut appliquer le mot à une telle administration—de treize millions en cinq ans. Ont-ils évité les emprunts ? Non, ils ont emprunté trois millions et demi en 1887, ils ont pris deux millions et demi des dépôts de garantie, ils ont fait voter un emprunt de dix millions en 1890. Ont-ils réduit les dépenses ? Non, ils les ont augmentées dans une proportion alarmante, avec un sans-gêne qui tenait du cynisme, jusqu'à ce que cette augmentation eût dépassé un million par année, je pourrais dire un million et demi.

Aux yeux de ces anges de pureté, tous nos actes étaient des scandales, et

Leur administration a été scandaleuse

jusqu'au point d'inspirer le dégoût à ceux de leurs amis qui avaient encore souci de leur dignité.

Et ce sont ces mêmes hommes, ce même parti, qui recommencent leurs jérémiades, leurs dénonciations, comme s'ils pouvaient prêcher les vertus politiques et l'économie sans s'exposer au ridicule ! comme s'ils croyaient que le peuple de cette province a oublié leur administration coupable. Il ne l'oubliera pas tant qu'il sera obligé de payer les taxes qu'elle a rendues nécessaires.

Comment peuvent-ils nous reprocher d'emprunter en vertu d'une loi qu'ils ont votée, pour faire face à des engagements qu'ils ont contractés ?

Comment peuvent-ils nous reprocher de n'avoir pas assez diminué les dépenses annuelles, quand nous les avons déjà réduites de plus de $700,000.00 ? Ne comprennent-ils pas que ce reproche est un aveu qu'ils dépensaient inutilement $700,000.00 et plus chaque année ?

Comment pourraient-ils oser vous offrir leurs services, en vous répétant des promesses qu'ils ont déjà violées aussitôt que l'occasion leur en a été donnée ?

Au nom du gouvernement dont j'ai l'honneur d'être le chef, au nom du parti conservateur, je viens d'offrir

Notre passé comme gage

de notre sincérité : eh bien ! que nos adversaires en fassent autant. Ils ont eu le pouvoir pendant cinq ans : qu'ils vous offrent ce passé comme gage de l'accomplissement de leurs promesses, qu'ils vous disent : voilà ce que nous avons déjà fait ; nous sommes prêts à recommencer si vous nous le permettez, qu'ils vous disent : nous sommes prêts à vous servir, mais à condition que nous nous servions les premiers.

C'est pourtant le seul langage que le Dr Guerin puisse tenir ; car, en admettant qu'il soit animé des meilleures intentions, je ne crois pas que cela change notablement sa position devant les électeurs. Pourquoi ? Parce que ce monsieur n'est pas appelé à prendre en arrivant la direction de son parti ; parce que l'expérience nous apprend que, dans la province de Québec, lorsque les libéraux sont au pouvoir, ce sont les exploiteurs qui mènent ; les autres n'ont qu'à se soumettre ou se démettre. C'est bien ce que nous avons vu, n'est-ce pas, messieurs ? Or quelle raison avons-nous de croire qu'il en serait autrement si ce parti revenait au pouvoir ?

Il est vrai que celui qui en a été le chef est disparu. Mais ce changement n'a aucune signification. Les autres sont là. N'avez-vous pas entendu maintes et maintes fois les libéraux excuser M. Mercier en rejetant sur son entourage la responsabilité des fautes de son administration ?

L'entourage ! il est resté

Si M. Mercier était excusable de se laisser entraîner par les exploiteurs qui l'entouraient, quel est donc l'homme, dans son parti, qui lui soit supérieur ? quel est celui qui pourra vous promettre de faire ce que M. Mercier n'a pas pu faire : briser l'entourage ? Dira-t-on que ce n'est pas une question de talent, mais une question d'honnêteté ? Ce serait insulter à la mémoire de celui qui a été pendant longtemps à la tête de ce parti ; et je serais surpris d'entendre nos adversaires tenir pareil langage dans un temps où l'on parle de lui élever un monument.

Oui, l'entourage est resté.

Si, dans le parti libéral, il y a eu des citoyens qui ont eu le courage de dénoncer sincèrement une politique déshonorante et ruineuse pour ce parti aussi bien que pour la province, ils ont été l'exception. Un certain nombre n'ont pas tenté de la défendre ; ils craignaient de succomber à la tâche. Pour eux, mieux valait garder le silence là-dessus et nous inviter à jeter un voile sur le passé. C'était tout simplement une tactique conseillée par la prudence ; mais, après l'orage, ils n'ont pas tardé de se rassurer, et dans leurs journaux, dans leurs discours, devant les assemblées populaires, devant les chambres de la législature, jusque dans le Parlement qui siège à Ottawa, ils ont exhalé, les uns leur mau-

vaise humeur, les autres leur rage contre le lieutenant gouverneur qui, par une action énergique avait mis fin à leur règne néfaste, et contre les commissions royales qui avaient servi à éclairer le lieutenant-gouverneur et le peuple sur leur administration. Que signifient cette mauvaise humeur, cette rage? Ils auraient donc voulu que cette orgie politique durât cinq autres années! Où en serait notre province aujourd'hui?

Il est évident que nos adversaires n'ont eu qu'un semblant de contrition, juste le temps qu'a duré leur frayeur, ils n'ont pas eu le ferme propos, ils ne sont pas convertis; tout indique que si le peuple leur donne un nouveau bail du pouvoir ils en abuseront encore. L'entourage est resté, fort, audacieux, menaçant, et M. Guerin n'est pas assez puissant pour le briser.

Leurs accusations

Nos adversaires nous accusent d'avoir augmenté la dette, d'avoir accordé de nouveaux subsides à des compagnies de chemin de fer. J'ai déjà dit que ces accusations sont fausses.

Ils nous accusent d'avoir emprunté. Ceci est tout simplement ridicule, puisque, comme je viens de le dire, nous n'avons emprunté que pour faire face à leurs engagements, et en vertu d'une loi dont ils sont responsables.

Ils nous accusent d'avoir taxé: c'est une autre accusation ridicule et de mauvaise foi. Nous rejetons sur eux toute la responsabilité, tout l'odieux des impôts créés en 1892. Pourquoi? Parce que ce sont leurs extravagances, leurs gaspillages, leur mauvaise administration en un mot, qui ont rendu nécessaires ces impôts. Croyez-vous que s'ils étaient restés au pouvoir, ils auraient pu combler un déficit d'un million et demi sans vous taxer? J'affirme qu'ils auraient été obligés de vous imposer des taxes plus lourdes, pour la raison bien évidente qu'ils dépensaient beaucoup plus que nous.

Comparaison entre les deux régimes

Comparez la marche des dépenses sous leur administration et la nôtre: avec eux, les dépenses ont augmenté d'année en année, dans tous les départements; en quatre ans, ils ont élevé les dépenses ordinaires annuelles de trois millions qu'elles étaient dans l'année 1885-86, la dernière dont les conservateurs étaient responsables, à plus de quatre millions. Et il n'y avait pas lieu d'espérer que cette augmentation graduelle cesserait tant qu'ils seraient au pouvoir, puisqu'elle n'était pas accidentelle mais systématique.

Nous, en quatre ans, nous avons diminué les dépenses d'au moins $700,000 par an; et il y a lieu de croire que cette diminution continuera, puisqu'elle n'a pas été le résultat d'une chance mais d'un système d'administration. Elle se fait sentir dans tous les départements, excepté celui de l'agriculture, comme je le dirai dans un instant.

C'est pourquoi, messieurs, vous ne devez pas refuser de me croire quand je vous dis que nous ferons encore des économies, et que nous allons, dès cet automne, inviter la législature à voter l'abolition des taxes sur certaines personnes et des licences sur les manufactures et le commerce.

A propos de cette déclaration, l'*Electeur* a crié au scandale. Il a même parlé de m'envoyer en prison. Qu'il me suffise de vous rappeler que ce Journal est publié par M. Pacaud. Dans une discussion politique, que puis-je lui dire de pire que son nom ?

Politique agricole

Pour vous dire toute la vérité, j'ajouterai qu'il est un chapitre du budget qui représente une augmentation de dépense, c'est celui de l'agriculture. Je n'en demanderai pardon à personne ; je suis plutôt disposé à m'en glorifier. Messieurs, quand nous parlons aux cultivateurs dans les élec tions fédérales et que nous répondons à nos adversaires qui reprochent aux conservateurs de les taxer au profit des manufactures, nous leur disons qu'ils ne peuvent être indifférents au progrès, à la prospérité de l'industrie manufacturière, parce que les prix qu'ils obtiendront pour leurs produits seront plus ou moins élevés, selon que la population des villes, qui vit en grande partie de l'industrie manufacturière et de l'industrie commerciale, sera plus ou moins prospère. Or, il y a solidarité, communauté d'intérêts entre toutes les classes de la société, et, aujourd'hui, parlant à la population de la ville de Montréal, je lui dis qu'elle ne peut rester indifférente à la prospérité, au progrès de la classe agricole, parce que plus nos cultivateurs feront de profit dans l'exploitation de leurs terres, plus ils achèteront, et plus les fabricants et les marchands prospèreront. On a déjà senti les bons effets de notre politique agricole ; je n'en veux d'autre témoignage que celui des hommes de la finance, témoignage rendu dans les assemblées des banques, par exemple, où des hommes importants, oubliant les luttes de parti pour ne penser qu'aux affaires, ont proclamé que notre province était celle qui souffrait le moins de la crise, grâce surtout au progrès de l'agriculture.

Nos adversaires, incapables de critiquer sérieusement notre politique

S'amusent à inventer des calomnies,

ils s'oublient même jusqu'au point de nous reprocher des actes commis par leur parti, ou dont ils doivent porter la responsabilité avec nous. On a attiré mon attention sur un No. du *Herald ;* je répondrai à certaines accusations qui s'y trouvent, et, après que j'aurai fini d'en démontrer la fausseté, je vous dirai : Par celles-là jugez des autres.

Le *Herald* dit que M. Lanctôt, greffier en loi reçoit $480.00, outre son salaire régulier pour préparer les statuts de la législature ? Ce n'est pas $480.00 qu'il faudrait dire, c'est $240.00. M.

Oliver, du même bureau, reçoit aussi $240.00 pour le même travail. Si le *Herald* veut s'adresser à ces messieurs il apprendra qu'il y a plus de dix ans que ces $240.00 sont allouées pour ce travail : l'administration Mercier les a payées comme les conservateurs.

Le *Herald* dit que M. Oliver, du bureau du Greffier en Loi, a un salaire de 1,600.00 et qu'il reçoit aussi $480.00 extra pour le travail dont je viens de parler. Du temps des conservateurs le salaire de M. Oliver était de mille piastres ($1,000.00), il recevait en outre les $240.00. En 1891 le gouvernement Mercier a porté le salaire régulier à $1,600.00, sans retrancher les $240.00.

Le *Herald* critique le salaire extra payé à M. Lanctôt pour ses services comme secrétaire de la codification des lois sur la procédure civile ; ce reproche est injuste. Ceux qui savent ce qui se passe admettront que M. Lanctôt gagne bien son argent. La codification lui a imposé un travail et des fatigues considérables, à cœur d'année, comme on dit, et le *Herald* ne voudrait pas qu'il fût rémunéré pour cela. Sous tous les gouvernements il est arrivé plus d'une fois que des officiers ont reçu une rémunération *extra* lorsqu'on leur imposait un travail additionnel. Le gouvernement y trouve l'avantage de la province en ce qu'il faudrait payer plus cher si l'on confiait ces travaux à des personnes étrangères au service public, parcequ'elles ne pourraient pas renoncer pour un temps plus ou moins court à leurs occupations régulières, sans exiger un salaire proportionné, non seulement à leur travail, mais aussi aux dommages auxquels elles s'exposeraient en négligeant leur profession.

Le *Herald* parle aussi du cas de M. Cannon ; il mentionne son salaire de $3,000 par année. Avant M. Cannon, M. Defoy recevait $2,400 par an ; M. Cannon a été nommé par l'administration Mercier, avec un traitement de $3,000. Il est un bon officier. Il a la confiance du procureur-général, et celui-ci le charge de temps à autre de représenter la Couronne devant les tribunaux civils et criminels. Il lui paie pour cela dans certains cas, une légère rémunération et ses frais de voyage. Si, au lieu d'imposer ce travail extra à M. Cannon, le procureur-général s'adressait à des avocats qui ne sont pas dans le service public, il serait obligé de leur payer des honoraires beaucoup plus considérables.

Le cas de M. Machin

M. Machin, dont parle le *Herald*, est un officier qui pourrait facilement trouver en dehors du service public un salaire supérieur à celui qu'il y reçoit. La province lui paie un salaire annuel de $2,400 ; il ne manque pas de banques ou autres établissements financiers, qui paient beaucoup plus pour des services n'excédant pas en importance ceux de M. Machin. On sait que les réclamations débattues entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces d'Ontario et de Québec, sont soumises à des arbitres. Il s'agit

de millions. L'étude de ces affaires nécessite des recherches remontant dans plusieurs cas à des dates très reculées. M. Machin a été extrêmement utile aux avocats qui sont chargés de représenter la province dans cet arbitrage. Il a travaillé le jour et la nuit ; il lui a fallu s'absenter de son bureau pour aller faire des recherches dans les bureaux publics à Ottawa et ailleurs. Lorsqu'il revenait au bureau du Trésorier à Québec, après ces longues absences, il trouvait la besogne accumulée et il lui fallait travailler plus fort pour disposer de ces arrérages. Il faut être rendu aux abois pour recourir à pareille critique.

D'autres salaires

Quant au salaire de M. A.-E. Demers, le gouvernement actuel ne l'a pas augmenté ; il lui aurait répugné de le réduire, parce que M. Demers était un ancien employé. Il avait pendant longtemps reçu ce traitement. Mais il est décédé et le gouvernement a décidé que son successeur ne recevrait pas plus de six à sept cents piastres.

Le *Herald* parle aussi de M. Sheppard, aide-de-camp du lieutenant-gouverneur, qui a un salaire de $1,200 et reçoit $400 de plus pour examiner certains comptes etc., et il accuse le gouvernement actuel. Le *Herald* s'est tout simplement fourvoyé. Du temps des conservateurs M. Sheppard recevait en tout $1,400, et c'est le gouvernement Mercier, qui, par un arrêté ministériel du 30 décembre 1887, a décidé d'augmenter son traitement de $200. Si le *Herald* veut avoir une copie de cet arrêté du Conseil, je la lui procurerai avec plaisir.

Le *Herald* parle aussi de M. Boileau ; il nous reproche de lui avoir accordé un traitement de $1,200 par année, dont $600 pour ses services dans le bureau des Travaux Publics et $600 pour ses services dans le département de l'Agriculture et la Colonisation. Ici encore le *Herald* n'a pas eu la main heureuse ! Avant M. Boileau, cette charge était remplie par M. Guilbault ; celui-ci ayant été nommé assistant-greffier de l'Assemblée Législative, M. Boileau l'a remplacé. M. Guilbault recevait $1,400 sous le gouvernement Mercier aussi bien que sous les conservateurs, et le *Herald* crie au scandale parce que nous avons nommé M. Boileau avec un salaire de $1,200 !

Si je ne craignais d'abuser de votre patience, je vous parlerais aussi d'autres cas mentionnés par le *Herald ;* mais franchement je n'en vois pas l'utilité. D'après ce que je viens de vous dire vous pouvez maintenant juger de la mauvaise foi avec lequelle on critique notre administration. S'il fallait répondre à toutes les accusations mensongères de nos adversaires, nous ne suffirions pas, et ce serait dérober aux affaires publiques un temps que nous leur devons.

Conclusion

En voilà assez pour définir clairement la position. A ceux qui veulent

juger sainement, je dirai : que s'est-il passé depuis l'élection générale du 8 mars 1892, qui puisse justifier le peuple de la province de modifier son verdict ? Nous n'avons rien fait pour perdre la confiance publique, et nos adversaires n'ont rien fait pour la gagner. Que quelques hommes, même parmi ceux qui sont bien disposés à notre égard, doutent de la sagesse de certains actes de notre administration, est-ce une raison pour nous condamner d'une manière générale ?

Non, à moins que l'on n'ait la certitude de trouver des ministres qui auront le secret de toujours satisfaire tout le monde. Il n'existe pas d'hommes assez parfaits pour cela. L'expérience nous apprend qu'on les chercherait en vain chez nos adversaires.

Encore une fois, j'invite nos amis, j'invite tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti, à travailler pour l'élection de M. McDonnell. Que les citoyens de Montréal n'oublient pas que si, par une mauvaise administration, il devient nécessaire de créer de nouveaux impôts, la population des villes en souffrira plus que celle des campagnes ; car il y aura toujours dans la législature une majorité de députés élus par la population des campagnes ; et, dans le choix d'un système d'impôts, ils protègeront autant que possible leurs commettants. En 1890, sur six députés, la cité de Montréal a élu cinq partisans de l'administration Mercier ; c'était pis que ce que l'on avait vu dans les districts ruraux. Aussitôt après cette élection générale, le gouvernement a fait voter des lois qui augmentaient la dette publique comme je viens de l'expliquer. Il faut le dire : dans certaines classes de la population, on dédaigne presque de s'occuper des élections *provinciales ;* on n'a de souci que pour les élections fédérales. Pourtant il est facile de comprendre, que les taxes directes imposées par la législature de la province peuvent réduire considérablement les avantages du tarif protecteur maintenu par le parlement fédéral. Voilà ce que je disais dans un grand banquet en mai 1889. On n'en a pas tenu compte. Qui en a le plus souffert ? Vos murmures, je devrais presque dire vos malédictions contre les taxes directes me répondent que c'est vous, manufacturiers et commerçants de la ville de Montréal. Prenez donc garde, et votez, non pas contre ceux qui vous ont taxés, mais contre ceux qui ont rendu les taxes nécessaires.

NOTE.

" Depuis quelques années, dit le *Mail and Empire* (Toronto), il ne s'est accompli nulle part, dans le pays, plus de progrès que dans la province de Québec. Elle semble être entrée dans une ère de prospérité. Faisant tranquillement ses affaires, mettant de côté les vieilles méthodes industrielles pour adopter des méthodes plus modernes, cette province a considérablement augmenté ses moyens de production."

Après avoir fait un bel éloge du discours de l'Hon. M. Beaubien au banquet de l'Association des Banquiers à Québec, le *Mail and Empire* termine son article ainsi :

“Tels sont les principaux points du discours de M. Beaubien. Ce sont des faits qui réjouiront ceux qui s'intéressent au progrès du Canada. Le gouvernement de Québec a trouvé dans le clergé un allié puissant et éclairé qui l'a aidé à faire la part de cette province dans le progrès général du pays.”

A ce témoignage joignons celui du *Monetary Times*, de Toronto, du 30 août 1895.

“Dans la vieille province de Québec, un changement très appréciable se fait sentir dans les régions agricoles ; au lieu de l'ancien système de routine et de tranquille stagnation qui caractérisait si généralement la classe des cultivateurs, il s'est produit depuis quelques années, avec l'arrivée d'une nouvelle administration, un esprit d'entreprise, un désir d'amélioration et une promptitude à se saisir des méthodes nouvelles et améliorées qui font augurer les meilleurs résultats pour l'avenir. Le développement de l'industrie laitière est un trait caractéristique très remarquable de la nouvelle situation ; et quiconque voyage dans la province, se rappelant la condition où elle se trouvait il y a vingt ans, est frappé des indications très marquées d'améliorations et de changements.”